



www.rssso.fr

Roller Skating Saint Orens
COMPLEXE SPORTIF GUSTAVE PLANTADE
Rue des Sports - Boite N°3 - 31650 ST ORENS DE GAMEVILLE
Agrément Jeunesse & Sport N° 31 AS 1284



Fonctionnement de la section artistique

Saison 2024/2025

Accueil dans la section

L'objet de la section artistique du RSSO est de permettre la pratique et l'apprentissage du patinage artistique sur roulettes jusqu'à la prise de confiance du patineur afin qu'il évolue dans les différents groupes de compétition ou de loisirs en fonction de son âge, faire la promotion de ce sport auprès des habitants de la région toulousaine et plus.

Les nouvelles inscriptions en école sont réservées aux débutants **entre 4 ans et 11 ans**.

L'entraîneur oriente pendant les premiers cours les patineurs en fonction de leur niveau et de leur âge.

Pour les nouveaux adhérents, les 2 premiers cours sont des cours d'essai. A la fin de ces 2 cours d'essai, le patineur est considéré comme adhérent à la section.

Pendant les vacances scolaires et si les créneaux et disponibilités des entraîneurs nous le permettent, nous organisons des stages payants (le tarif sera communiqué avant l'inscription à ces stages).

La section artistique du RSSO comprend différents groupes :

- les « **groupes école artistique** » ouverts au plus grand nombre, dans la mesure des places disponibles, permettant l'initiation et le développement des bases du patinage. L'école a deux composantes : école "pour débutants" et école "avancée".
- les « **groupes Compétitions** » selon la réglementation de la FFRS et de la Ligue Occitanie.
- le « **groupe Loisirs** », à partir de 13 ans, ouvert aux débutants et aux "déjà" pratiquants. Il permet l'apprentissage et/ou le perfectionnement des techniques de patinage artistique sans un objectif de compétition.

Vos interlocuteurs

- **Loetitia VELAZQUEZ, Sébastien CHARRON, Domitille WURSCHING, Ilona LACROIX, Chloé HIARD** : entraîneurs de la section artistique.
Ils sont régulièrement aidés par nos aides-entraîneurs, patineuses du club.
- **Julie BORNOT, Responsable de la Section** (responsable de la section devant le comité directeur) et **Sandrine COIFFARD, Responsable adjointe de la Section** : sont responsables de l'organisation autour des entraîneurs et des bénévoles.
Ce sont les interlocutrices principales.
- **Carine FABRE, Trésorière de la Section et Séverine SOULIER, Trésorière adjointe de la section** : sont en charge de la Trésorerie de la section, c'est à elles que les règlements des



www.rsso.fr

Roller Skating Saint Orens
COMPLEXE SPORTIF GUSTAVE PLANTADE
Rue des Sports - Boite N°3 - 31650 ST ORENS DE GAMEVILLE
Agrément Jeunesse & Sport N° 31 AS 1284



stages, commandes diverses, etc..., devront être confiés. Si Carine ou Séverine sont absentes, les autres membres du bureau pourront récupérer les règlements.

- **Aurore CALAS, Secrétaire de la Section et Laura GARDIN, Secrétaire adjointe de la section** : sont en charge de la communication concernant les compétitions, des inscriptions aux compétitions, lien/correspondance avec parents /entraîneurs et bureau.
- **Elisabeth DA SILVA** : Responsable organisations des manifestations et buvettes / relation avec la couturière pour les tenues de club / Référente pour le Gala
- **Ilna LACROIX** : Référente à la communication et pour le Gala
- **Dorothee CHAVIGNAUD** : Référente au matériel

Section artistique 2024-2025

Bureau



Julie BORNOT
Responsable de section



Sandrine COIFFARD
Responsable adjointe



Carine FABRE
Trésorière



Séverine SOULIER
Trésorière adjointe



Aurore CALAS
Secrétaire



Laura GARDIN
Secrétaire adjointe



Elisabeth DA SILVA
Référente tenues & buvette



Ilna LACROIX
Référente communication & gala



Dorothee CHAVIGNAUD
Référente matériel



Coachs



Sébastien CHARRON



Loetitia PEREZ



Ilna LACROIX



Domitille WURSCHING



Chloé HIARD

Retrouvez-nous sur

 [rssosectionartistique](#)
 [rssoartistique](#)

ROLLER SKATING SAINT-ORENS
 Complexe sportif Gustave Plantade
 Rue des sports - Boite n°3 - 31650 St-Orens-de-Gameville
 Agrément Jeunesse & Sport N° 31 AS 1284

Les coordonnées

Noms	Mails	Téléphones
Julie BORNOT	artistiquersso@gmail.com	06 32 95 60 52
Aurore CALAS	secretariat.rsso@gmail.com	06 88 59 99 82
Carine FABRE	tres.artistiquersso@gmail.com	06 87 21 94 77



www.rssso.fr

Roller Skating Saint Orens
COMPLEXE SPORTIF GUSTAVE PLANTADE
Rue des Sports - Boite N°3 - 31650 ST ORENS DE GAMEVILLE
Agrément Jeunesse & Sport N° 31 AS 1284



MERCI DE PRIVILÉGIER EN CAS D'ABSENCE À L'ENTRAÎNEMENT LE JOUR MÊME une communication sur les groupes Whatsapp ou par téléphone AUX MEMBRES DU BUREAU.

Calendrier annuel

La vie de la section est ponctuée par des entraînements hebdomadaires, stages et compétitions. Le calendrier des stages et des compétitions sera communiqué en cours de saison, tout changement vous sera communiqué le plus rapidement possible. **Les horaires de la saison peuvent être modifiés jusqu'à fin octobre.**

Entraînements & stages

Chaque patineur doit respecter les horaires de son groupe.

Les patineurs doivent être présents 10 minutes avant les entraînements pour s'échauffer et chausser les patins. Tout entraînement commencé doit être assumé jusqu'à la fin (sauf cas de force majeure ou décision de l'entraîneur). Merci de vous assurer avant de laisser vos enfants aux entraînements ou aux stages de la présence d'un entraîneur **majeur**. Nos aides entraîneurs qui accompagnent nos entraîneurs étant mineurs, ils ne peuvent rester sans la présence d'un majeur.

Afin de ne pas perturber le bon déroulement des cours et de favoriser la concentration des patineurs, il est demandé aux parents et accompagnateurs **de ne pas rester aux cours. Merci de ne venir dans la salle d'entraînement qu'à la fin de l'heure de cours prévu.**

Le dernier entraînement avant chaque vacances scolaires est ouvert aux parents uniquement.

Sur la piste les entraîneurs assurent la discipline et se réservent le droit d'exclure le patineur de la piste pendant son entraînement en lui demandant d'attendre ses parents sur le banc.



www.rssso.fr

Roller Skating Saint Orens
COMPLEXE SPORTIF GUSTAVE PLANTADE
Rue des Sports - Boite N°3 - 31650 ST ORENS DE GAMEVILLE
Agrément Jeunesse & Sport N° 31 AS 1284



Les entraînements sont **réguliers, hebdomadaires**, sauf pendant les vacances scolaires comme suit :

Jours	Horaire	Groupes	Lieu
Lundi	17h30 - 21h	Ecole avancée et compétition 1et 2 selon niveau	SALLE VERTE
Mardi	17h30 - 20h ou 18h - 20h	Ecole Débutants et Loisirs	SALLE VERTE
Mercredi	13h - 14h	Groupe Compétition 2 selon niveau	SALLE VERTE
Mercredi	14h - 15h30	Groupe Compétition 1 selon niveau	SALLE VERTE
Vendredi	17h - 18h30	Groupe Compétition 2 selon niveau	SALLE VERTE
Vendredi	21h - 23h	Entraînement de perfectionnement sur demande de l'entraîneur ou inscription	MAM
Samedi	17h30 - 19h	Groupe Compétition 2 selon niveau	SALLE VERTE
Samedi	10h - 11h	Préparation physique - Groupe Compétitions 1 et 2	HENRI PUIS

Stages :

La section artistique peut organiser des stages durant les vacances scolaires et les week-ends. Ces stages non obligatoires mais fortement conseillés pour l'évolution des patineurs sont payants et ne sont pas inclus dans la prise de licence et cotisation de début de saison.

En cas de nombre insuffisant d'inscrits le stage pourra être annulé.

Ces stages s'adressent à tous les patineurs adhérents et licenciés du club. Ces stages seront organisés en fonction des différents groupes.

En aucun cas le patineur ou ses parents ne pourront choisir le groupe et le créneau horaire du stage.

Les inscriptions se font en amont par mail (lien framadata), aucun patineur ne sera accepté si l'inscription n'a pas été effectuée, aucune relance par email ne sera faite et aucune réclamation ne sera acceptée.

Toute inscription aux stages est définitive et reste due sauf maladie ou blessure justifiée par un certificat médical.

Communication section ↔ adhérents

Chaque rentrée le Bureau organise une réunion afin de renseigner les parents des nouveaux licenciés et de diffuser les nouvelles informations aux parents des patineurs déjà licenciés. Cette réunion est obligatoire et vous permet de connaître le déroulement de la saison.

La date et l'horaire de cette réunion sont communiqués aux familles en début de saison.

La communication de la section se fait essentiellement par des groupes whatsapp et par email. Il est donc fortement conseillé aux parents de consulter régulièrement leur messagerie (et leurs spams ...) et de répondre dans les délais impartis.



www.rssso.fr

Roller Skating Saint Orens
COMPLEXE SPORTIF GUSTAVE PLANTADE
Rue des Sports - Boite N°3 - 31650 ST ORENS DE GAMEVILLE
Agrément Jeunesse & Sport N° 31 AS 1284



Pour plus de fluidité dans les échanges, les groupes whatsapp sont constitués par groupe d'entraînement, nous vous invitons à rejoindre les groupes d'entraînement .

La section communique également :

- via le site RSSO www.rssso.fr
- FACEBOOK (<https://www.facebook.com/rssosectionartistique/>)
- INSTAGRAM (<https://www.instagram.com/rssoartistique/>)

Pour toute correspondance par email, mettre obligatoirement en copie les adresses mails artistiquersso@gmail.com et secretariat.rssso@gmail.com c'est une précaution en cas d'absence d'un des destinataires de vos messages.

Les membres du bureau sont également joignables par téléphone.

Pour certaines manifestations, des documents seront remis aux patineurs pour lecture et prise de connaissances par les parents et patineurs.

Manifestations

« Lors des manifestations les parents seront sollicités pour apporter leur aide ponctuelle. Sans cette aide, les membres du bureau bénévoles ne pourront supporter seuls les manifestations proposées et devront donc annuler ces dernières. »

Nous avons décidé que pour toute compétition organisée par la section sur lesquelles le patineur est concerné, si la famille ne se mobilise pas pour être disponible ce week end là et aider les bénévoles à l'organisation, le patineur sera retiré de la compétition.

Gala :

Tous les patineurs du RSSO participent au gala.

L'entraîneur se réserve le droit de travailler par taille, changer les horaires etc....pour la bonne réalisation du spectacle.

Les dates sont communiquées mi-saison ce qui permet de prendre les dispositions nécessaires pour être présent aux répétitions générales, **celles-ci sont obligatoires.**

Les parents seront sollicités pour : costumes, gâteaux, vestiaires, mise en place et rangement de la salle, etc...

Coupe des Lutins :

Cette « mini » compétition est organisée pour les patineurs de l'école de patinage ainsi que les participants à la première compétition.

Les dates sont communiquées en début de saison pour vous permettre de prendre les dispositions nécessaires pour être présent.

Rendez-vous et entrevues :

Les entrevues avec les entraîneurs ne pourront s'effectuer qu'en dehors des heures de cours et après prise de rendez-vous. Pendant les heures de cours seuls les membres du Bureau sont autorisés à s'entretenir directement avec les entraîneurs pour des raisons concernant le



www.rsso.fr

Roller Skating Saint Orens
COMPLEXE SPORTIF GUSTAVE PLANTADE
Rue des Sports - Boite N°3 - 31650 ST ORENS DE GAMEVILLE
Agrément Jeunesse & Sport N° 31 AS 1284



fonctionnement de la Section Artistique. Merci de respecter le temps des entraînements consacré aux patineurs.

Tenues et accessoires

Le patineur doit avoir une tenue vestimentaire **adéquate et obligatoire** :

ENTRAINEMENTS	COMPÉTITIONS
Cheveux attachés Pas de bijoux – pas de montre Leggings de SPORT ou juquette d'entraînement ou short (jeans et pantalons larges ou LEGGING NON DE SPORT SONT interdits) Tennis de sport Protège poignets (si nécessaire) Gourde ou bouteille d'eau à son nom (qui sera déposée sur le banc lors de l'entraînement) Clé USB (avec la musique choisie avec l'entraîneur) Vanity : -élastiques -brosse à cheveux -pansements ampoules -gel hydroalcoolique Tapis de sol, spinner, élastique (pour ceux faisant la prépa physique)	Tenue de club Tenue de compétition Collants de compétition Veste du club Cache-patins Bombe de froid Clé USB avec musique Trousse avec outils pour entretiens et réparation des patins Spinner Vanity : -brosse à cheveux -élastiques -maquillage -laque -pansements ampoules

Pour ne rien oublier dans son sac **TUTO N°2**

Matériel

Le club a la possibilité de procéder à la location des patins (voir paragraphe suivant).

L'achat de vêtements et accessoires est possible et conseillé auprès de la section :

- la tenue de club **obligatoire** neuve ou d'occasion (de 25 à 50 euros)
- collant patinage compétition (14 euros)
- cache-patins chair (6 euros)
- freins (à partir de 12 euros)
- roulements (à partir de 12 euros)
- veste club (enfant : 25 euros, du XS au XL : 30€)
- roues (prix dépendant du modèle) à demander

Pour les compétiteurs, chaque patineur doit avoir ses propres patins et ses propres roues. Il est responsable de son matériel et en assure l'entretien régulier. Le club et les entraîneurs ne seront pas tenus responsables si les familles des patineurs n'entretiennent pas leur propre matériel.

Location de patins :

Le club met à disposition des rollers : 70€ de location annuelle avec une caution de 150€.



www.rssso.fr

Roller Skating Saint Orens
COMPLEXE SPORTIF GUSTAVE PLANTADE
Rue des Sports - Boite N°3 - 31650 ST ORENS DE GAMEVILLE
Agrément Jeunesse & Sport N° 31 AS 1284



Location dans la limite des stocks disponibles du club. Par mesure de confort et d'hygiène, il est **obligatoire** d'y insérer une paire de semelles.

Les nouveaux adhérents au club et les patineurs de l'école de patinage seront prioritaires. Les patineurs évoluant dans le groupe compétition devront avoir leur propre matériel.

Le stock de rollers de location représente un investissement du club, il est demandé aux patineurs qui ne remplissent pas pour diverses raisons les objectifs définis en début de saison de rendre au club les rollers, afin d'en faire profiter d'autres patineurs.

A la restitution des patins nous vous demandons de bien nettoyer les roues et de cirer les patins. Pour cela, n'hésitez pas à regarder le tuto réalisé en suivant le lien youtube ci-dessous :

[TUTO 1 Comment nettoyer ses patins](#)

Participation aux compétitions

Au cours de la saison, les entraîneurs indiquent à chaque patineur le niveau dans lequel il va concourir. Toutefois, en fonction de l'évolution du patineur, les entraîneurs peuvent choisir de le changer de niveau en cours de saison. Le programme de la compétition est donné aux parents des patineurs dès que le bureau en a connaissance.

Pendant les compétitions, les patineurs ainsi que les parents sont les représentants du R.S.S.O. Par conséquent, il est exigé de leur part :

- Un esprit de groupe.
- Le respect des clubs concurrents
- Le respect des Juges

Les inscriptions aux compétitions se font par mail (sondage en ligne), **sans réponse à ce sondage et le délai d'inscription dépassé, le patineur ne pourra pas être inscrit.** Aucune relance par email ne sera faite, aucune réclamation ne sera acceptée. Les délais d'inscriptions nous sont imposés par les organisateurs. **Les engagements aux compétitions sont pris en compte dans la cotisation de début d'année.**

En compétition les patineurs des groupes compétitions doivent avoir leur propre tenue de compétition, collant NON TROUÉ, cache patins NON TROUÉS. Les patineuses doivent avoir une queue de cheval haute ou tresse ou chignon avec des cheveux bien plaqués (voir tuto youtube ci dessous).[TUTO COIFFURE](#)

Accompagnement durant les compétitions

Sauf cas exceptionnel, le club ne prend pas en charge les déplacements du patineur ni en logistique ni financièrement. Les parents peuvent s'organiser entre eux pour covoiturer. Les remboursements exceptionnels peuvent être envisagés au cas par cas sur les compétitions hors occitanie.

En cas de problème, Absences et Retards

Afin de prévenir un certain nombre de situations inconfortables tant pour le patineur, ses parents, les cadres du club et le club vis-à-vis des autres clubs et des instances fédérales, les règles suivantes sont mises en place :



www.rsso.fr

Roller Skating Saint Orens
COMPLEXE SPORTIF GUSTAVE PLANTADE
Rue des Sports - Boite N°3 - 31650 ST ORENS DE GAMEVILLE
Agrément Jeunesse & Sport N° 31 AS 1284



-Tous les problèmes de discipline rencontrés **lors des entraînements sont à régler avec les entraîneurs** en présence du responsable de la section et d'un des membres du Bureau en dehors des heures de cours. En cas de non-présence du responsable de section, l'entraîneur devra l'informer par écrit.

- Retard à l'entraînement : **l'entraîneur et/ou les membres du Bureau devront être avertis**, par respect le patineur devra s'excuser de son retard.

- Absence ponctuelle à l'entraînement : **l'entraîneur et/ou les membres du Bureau devront être avertis avant le cours par téléphone (Whatsapp de préférence ou SMS) de l'absence et de son motif.**

- Absence prolongée à l'entraînement : l'entraîneur et le Bureau devront être avertis pour organiser au mieux le cours et revoir ensuite les objectifs du patineur.

- Absence répétitive à l'entraînement : si le patineur est contraint et ne peut se rendre de façon régulière aux entraînements, cela doit être signalé au moment de la définition des objectifs, ou être revu en cours d'année.

- Absence pour raison médicale : si un patineur présente un certificat médical lui interdisant la pratique du sport d'un mois ou plus, il doit pour revenir à l'entraînement et en compétition présenter un certificat médical l'autorisant à reprendre le sport.

- Absence pour raison médicale prolongée sur la saison : sur certificat médical, le club peut prendre en charge le remboursement des trimestres à venir.

- Absence imprévue à une compétition : le Bureau doit être averti ; dans tous les cas l'absence devra être ensuite expliquée accompagnée d'un certificat médical. Sans justificatif le montant de l'engagement à la compétition devra être remboursé à la section Artistique.

Le cadre du club et ses limites

La responsabilité du club débute lorsque l'adhérent entre au début de la séance dans la salle d'entraînement qui lui est destinée et s'arrête lorsque la séance est terminée. L'adhérent ne peut ni pénétrer, ni sortir de la salle sans y avoir été invité par un des entraîneurs ou un membre du bureau du club.

Tout accident se produisant sur la piste, si les conditions précitées ne sont pas remplies, est de la responsabilité de l'adhérent ou de son représentant légal.

Les bonbons et chewing-gums sont interdits pendant les entraînements.

Il est interdit de s'habiller ou se déshabiller et de chausser ou se déchausser en dehors des vestiaires s'ils sont disponibles.

Un vestiaire est mis à la disposition des patineurs, charge à eux de le tenir en état de propreté. En cas de dégradation, l'accès au vestiaire sera interdit.

L'accès aux vestiaires est exclusivement réservé aux patineurs, **il est interdit aux parents, famille et amis, etc...**

Seules les mamans des patineurs de l'âge de 5 ans ou 6 ans de l'école Artistique seront autorisées à rentrer dans les vestiaires le temps du chaussage et du déchaussage. Exceptionnellement l'accès sera autorisé sur demande du parent auprès d'un des membres du Bureau présent.

Chaque adhérent est responsable du matériel personnel apporté sur le lieu de pratique de la discipline.

Compétitions :

Le club se doit de souscrire une licence au patineur qu'il accueille, à ce titre le patineur est en contrepartie représentant de son club quand il se déplace sur une compétition en utilisant sa licence.



www.rssso.fr

Roller Skating Saint Orens
COMPLEXE SPORTIF GUSTAVE PLANTADE
Rue des Sports - Boite N°3 - 31650 ST ORENS DE GAMEVILLE
Agrément Jeunesse & Sport N° 31 AS 1284



Cependant le club accepte volontiers que le patineur participe à des regroupements de patineurs ou des compétitions sous d'autres couleurs. La condition est d'avoir averti au préalable par écrit (mail) le responsable et les membres de la section.

Entraînements :

Le club est responsable de la sécurité générale des patineurs dans le cadre des activités qu'il organise.

Discipline et Sanctions

- Tout patineur, de quelque niveau qu'il soit, se doit d'observer la plus grande politesse vis à vis d'un autre patineur, de l'entraîneur et de toute autre personne responsable ou non du Club.
- Pendant les cours, les patineurs sont tenus de se conformer aux directives de l'entraîneur et doivent en outre participer assidûment aux exercices.
- Tout manquement aux règles, sera sanctionné comme suit :
 - **1er Avertissement : l'entraîneur se réserve le droit d'exclure le patineur de la piste.** En cas de récidive l'entraîneur pourra saisir le Responsable de la Section qui pourra décider de convoquer la famille du patineur.
 - **2ème Avertissement : le Bureau de la Section Artistique** appliquera une sanction établie en fonction de la gravité de l'événement en présence du patineur et de la famille du patineur.
 - **3ème Avertissement : le Responsable de la section artistique et le Président du Club** appliqueront des sanctions en fonction de la gravité de l'événement en présence du patineur et de la famille du patineur.

Types de sanctions :

- a) Avertissement et mise à l'épreuve
- b) Interdiction d'accès à la piste pour une période définie par le Bureau
- c) Interdiction à la compétition
- d) Radiation définitive du patineur (sans remboursement du prorata de la cotisation)

L'exclusion du patineur peut être prononcée dans le cas où le comportement ou l'attitude adoptée mettraient en péril l'homogénéité du groupe, seraient antisportifs ou de nature à porter atteinte à l'honorabilité du Club.